

Mars 2015 | Vol. 13 N° 2

LE Jacobin



LE BULLETIN D'INFORMATION DE SAINT-JACQUES

COMPRENDRE SON COMPTE DE TAXES MUNICIPALES



Téléchargez
gratuitement
l'application
mobile.



Aimez-nous sur

facebook

www.st-jacques.org

SOMMAIRE

LE **Jacobin**

Mars 2015 | Volume 13 No 2

Le conseil municipal

- Bilan des décisions 3-5

Urbanisme et réglementation

- Stationnement en hiver 6
- Neige et glace 6
- Soyons écoresponsables 6

Municipalité de Saint-Jacques

- Offre d'emploi – Brigadier scolaire 7
- Comprendre son compte de taxes 8-9

Loisirs et culture

- Offre d'emploi – Animateur de camp de jour 10
- Tournoi amical de hockey 11
- Atelier de chocolat 11
- Yoga (kripalu) 12
- Teakwondo 12
- Vente de livres 12

Bibliothèque municipale Marcel-Dugas

- Passion lecture 13
- Ressources électroniques 13
- Soirées coup de coeur 13
- Tirage « Gagnez un panier de livres » 14
- Invitation aux parents d'enfants d'âge scolaire 14
- Horaire régulier 14

Des nouvelles de vos organismes

- Horeb Saint-Jacques 15
- Chevaliers de Colomb 15
- Entraide et Amitié Saint-Jacques 15
- Comptoir vestimentaire 15
- Meublons le parc des Cultures 16
- Patrimoine Nouvelle-Acadie 16
- Veillée de danse 16
- Société de l'autisme Région Lanaudière 17
- SOL 18
- SHÉNA 18
- Marche Julie-Pothier 18

Information Saint-Jacques

- Traverse piétonnière 19
- Le 8 mars, on avance l'heure 20

Page couverture	Comprendre son compte de taxes
Réalisation	Municipalité de Saint-Jacques
Graphisme et impression	Jenny Garguilo conception graphique Imprimerie Pinard
Distribution	Postes Canada
Parution	Le bulletin Le Jacobin est publié 10 fois l'an.
Tirage	1 850 exemplaires

ISSN : 1708-2994

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada

PROCHAINES SÉANCES

2 mars – 7 avril

Toute demande au conseil devant être inscrite à l'ordre du jour doit parvenir à la directrice générale au moins une semaine avant la tenue de la séance.

Municipalité de Saint-Jacques

16, rue Maréchal, Saint-Jacques (Québec) J0K 2R0
Téléphone : 450 839-3671 • Télécopieur : 450 839-2387
info@st-jacques.org • www.st-jacques.org

Service téléphonique d'urgence

Après les heures de bureau pour
bris d'aqueduc, fuite d'eau, etc.
Tél. : 450 839-3671, option 8

Pendant les heures d'ouverture, en cas
de panne d'électricité seulement
Tél. : 450 839-7697

Service de l'administration et du greffe

Josée Favreau, directrice générale
Tél.: 450 839-3671, poste 7610
josee.favreau@st-jacques.org

Audrey St-Georges, directrice
générale adjointe
Tél. : 450 839-3671, poste 7612
info@st-jacques.org

Service de l'urbanisme

Charles St-Georges, inspecteur municipal
Tél. : 450 839-3671, poste 7660 | urbanisme@st-jacques.org

Service des travaux publics

Christian Marchand, superviseur
Tél. : 450 839-3671, poste 7661
travauxpublics@st-jacques.org

Service des loisirs et de la culture

Tommy Pilote, technicien en loisirs
Tél. : 450 839-3671, poste 7670 | loisir@st-jacques.org

Service de la comptabilité

Martine Laporte, technicienne en
comptabilité
Tél. : 450 839-3671, poste 7611
comptabilite@st-jacques.org

Danielle Jetté, préposée à la
comptabilité
Tél. : 450 839-3671, poste 7630
service.clientele@st-jacques.org

Service de la perception et des communications

Julie Leblanc, préposée à l'accueil et à la perception et agente aux
communications
Tél. : 450 839-3671 | perception@st-jacques.org | communication@st-jacques.org

Bibliothèque municipale Marcel-Dugas

Sylvie Mercier, responsable du service aux abonnés
Tél. : 450 831-2296 | biblio@st-jacques.org

Centre culturel du Vieux-Collège

Tél. : 450 839-3051

Inspecteur canin

450 439-WOUF (9683)

L'utilisation du masculin dans ce bulletin est dans le seul but d'alléger le texte.

AVIS IMPORTANT

Les informations véhiculées dans le journal municipal ne remplacent aucunement les textes légaux des différents règlements de la Municipalité de Saint-Jacques. Ces règlements peuvent être sujets à des modifications en tout temps.

La Municipalité de Saint-Jacques se dégage de toute responsabilité quant au contenu publié par les organismes et se réserve le droit de l'ajuster en fonction de l'espace disponible dans le bulletin.



LE CONSEIL MUNICIPAL

Résumé de la séance
ordinaire du 12 janvier 2015

BILAN DES DÉCISIONS

ADMINISTRATION

Demande au MTQ – Route 341

La Municipalité de Saint-Jacques réitère sa demande concernant les quatre arrêts obligatoires à l'intersection des rues Saint-Jacques, Sainte-Anne et Beaudry auprès du ministère des Transports, et ce, dans le but d'améliorer la sécurité des usagers qui circulent à pied sur cette intersection.

Fondation du Collège Esther-Blondin Événement Vins, fromages et tapas

La Municipalité de Saint-Jacques accepte la demande de contribution à l'événement Vins, fromages et tapas du Collège Esther-Blondin en achetant 8 billets, dont 4 seront remboursés par les conseillers participants pour la participation de leurs conjoints.

Mandat à DCA Comptable pour assistance temporaire au Service de la comptabilité

La préposée à la comptabilité étant en congé de maladie et sa remplaçante ayant quitté pour un autre emploi, la Municipalité de Saint-Jacques accepte la proposition de DCA Comptable pour un soutien temporaire à la comptabilité.

Pacte fiscal 2016

Demande à la MRC de Montcalm

ATTENDU QUE la FQM, via son président M. Richard Lehoux, a négocié et signé un pacte fiscal transitoire avec le gouvernement du Québec à l'automne 2014, et ce, sans consulter ses membres;

ATTENDU QU'un nouveau pacte fiscal, entrant en vigueur en 2016 sera à négocier avec le gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que la Municipalité de Saint-Jacques demande à la MRC de Montcalm d'amorcer une large concertation parmi ses villes membres ainsi que parmi les autres MRC de la grande région de Lanaudière afin que le nouveau pacte fiscal 2016 fasse l'objet d'une large consultation avant son acceptation et sa signature.

Nomination des comités pour 2015

Maire adjoint

Claude Mercier

Finances

Michel Lachapelle
Claude Mercier

Loisirs et sports

Sophie Racette
Josyane Forest

Art et culture CCVC

Isabelle Marsolais
Josyane Forest

Politique familiale – MADA

Sophie Racette
Isabelle Marsolais

Ressources humaines

Michel Lachapelle
Sophie Racette

Embellissement et environnement

Josyane Forest
Isabelle Marsolais

Incendie

François Leblanc
Claude Mercier

Urbanisme (CCU)

Josyane Forest
Isabelle Marsolais

Comité consultatif agricole (CCA)

Claude Mercier
Michel Lachapelle

Voirie

Claude Mercier
François Leblanc

Parc des Cultures

Isabelle Marsolais

Jumelage Saint-Jacques/Vergt

Isabelle Marsolais

Festival acadien

Josyane Forest

Résidence Nouvelle-Acadie

Claude Mercier
François Leblanc

Mise en place des mesures d'urgence

Claude Mercier
François Leblanc

Office municipal d'habitation (OMH)

Claude Mercier
François Leblanc
Sophie Racette

Comité local de patrimoine

Isabelle Marsolais
Josyane Forest

BILAN DES DÉCISIONS

Comité de la parité

Isabelle Marsolais
Josyane Forest

Immobilisations

Claude Mercier
François Leblanc

Adoption du Règlement n° 274-2014

Le Règlement n° 274-2014, abrogeant le Règlement n° 258-2014 concernant l'imposition des compensations d'eau, d'égout et de matières résiduelles a été adopté.

Résiliation du contrat de conciergerie pour la mairie

Suite aux coupures du gouvernement, la Municipalité de Saint-Jacques met fin à l'entente avec l'entreprise Entretien ménager S. Venne à compter du 1^{er} février 2015.

Politique d'achat local

La Municipalité de Saint-Jacques adopte une politique d'achat local qui favorisera, dans un premier temps, un fournisseur ayant sa place d'affaires sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques à condition qu'il soit en mesure de respecter toutes les spécifications requises et qu'il n'y ait pas d'écart significatif entre son prix et le prix du plus bas des autres fournisseurs.

Par ailleurs, le conseil municipal établit que s'il n'y a pas de fournisseur répondant aux critères préalablement décrits sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques, alors un fournisseur ayant sa place d'affaires sur le territoire de la MRC de Montcalm devra être favorisé à condition qu'il soit en mesure de respecter toutes les spécifications requises et qu'il n'y ait pas d'écart significatif entre son prix et le prix du plus bas des autres fournisseurs.

Adoption du Règlement n° 270-2014

Le Règlement n° 270-2014 concernant le traitement des élus municipaux a été adopté.

Approbation des travaux TECQ Reddition des comptes

Il est résolu d'accepter de procéder à la reddition de comptes pour la Municipalité de Saint-Jacques pour les travaux.

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORT ROUTIER

Travaux sur la rue Montcalm Paiement à Beaudoin Hurens

Il est résolu d'accepter le paiement des honoraires professionnels à Beaudoin Hurens pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection du pavage sur la rue Montcalm.

Travaux sur la rue Laurin Paiement à WSP Canada inc.

Il est résolu d'accepter le paiement des honoraires professionnels à WSP Canada inc. pour les travaux de prolongement des infrastructures sur la rue Laurin.

HYGIÈNE DU MILIEU

Plan d'intervention (conduites et chaussée) sur la rue Saint-Jacques Paiement à Beaudoin Hurens

Il est résolu d'accepter le paiement (75 %) à Beaudoin Hurens pour la mise à jour du plan d'intervention (conduites et chaussée) de la rue Saint-Jacques.

Étude sur la mise à niveau de l'usine d'épuration des eaux usées Honoraires professionnels

Il est résolu d'accepter le paiement du solde à Beaudoin Hurens pour la confection d'une étude de mise à niveau de l'usine d'épuration des eaux usées.

Matières résiduelles Vente de bacs pour les ordures ménagères

Le prix du bac pour les ordures ménagères de 240 litres est fixé à 70 \$ (taxes et livraison incluses) pour les citoyens de Saint-Jacques.

Prolongement des infrastructures de la rue Laurin et des Mésanges Ajout au contrat de Beaudoin Hurens

Il est résolu d'accepter l'estimation pour les frais supplémentaires au contrat du prolongement des infrastructures de la rue Laurin et des Mésanges pour relier l'ensemble des usagers du secteur au service d'égout puisque ces derniers sont présentement desservis par un système de fosse septique.



LE CONSEIL MUNICIPAL

Résumé de la séance
ordinaire du 12 janvier 2015

BILAN DES DÉCISIONS

Usine d'épuration des eaux usées Proposition d'honoraires de services et professionnels

Il est résolu d'accepter l'offre de Beaudoin Hurens pour une étude qui déterminera les besoins en équipements de l'usine d'épuration dans le cadre des futurs travaux pour la mise aux normes à l'usine d'épuration des eaux usées.

Travaux sur la rue Laurin Paielement n° 2 à Excavation Bouchard inc.

Il est résolu d'accepter la recommandation de paiement de WSP Canada inc. à Excavation Bouchard inc. pour les travaux de prolongement de la rue Laurin et des Mésanges.

URBANISME

Association québécoise d'urbanisme Adhésion 2015

Il est résolu de renouveler d'adhésion pour l'année 2015 à l'Association québécoise d'urbanisme et que Mme Josyane Forest soit inscrite à titre de membre de l'organisme.

Adoption du rapport du CCU

Il est résolu d'adopter le rapport du comité consultatif d'urbanisme du 17 décembre 2014.

Programme de revitalisation (PIIA) Aide financière

Il est résolu d'accepter de verser, à titre de subvention, 33 % du coût total des travaux admissibles pour l'immeuble du 105, rue Saint-Jacques.

AVIS DE MOTION est donné par Mme Josyane Forest, qu'elle présentera à une rencontre ultérieure, un règlement afin de modifier les dispositions relatives au règlement concernant l'attribution de numéros civiques à des immeubles à construire sur le prolongement de la rue des Mésanges.

AVIS DE MOTION est donné par M. François Leblanc, qu'il présentera, à une rencontre ultérieure, un règlement afin de modifier les dispositions relatives au règlement concernant l'attribution de numéros civiques à des

immeubles à construire sur le prolongement de la rue Laurin.

LOISIRS ET CULTURE

Adhésion au Réseau BIBLIO

Il est résolu d'accepter le renouvellement au Réseau BIBLIO et de procéder à la nomination des représentants officiels pour 2015, soit Mme Isabelle Marsolais, à titre d'élue, et Mme Josée Favreau, à titre de directrice générale.

Emploi d'été Canada 2015 Demande de subvention

Il est résolu de procéder à la demande de subvention pour Emploi d'été Canada 2015 afin d'obtenir huit (8) étudiants pour les services de la Municipalité.

Aménagement de la patinoire Paielement à Les installations sportives AGORA inc.

Il est résolu d'accepter la recommandation de paiement de Simon Coulombe, ingénieur à la MRC Montcalm, à Les installations sportives AGORA inc. pour les travaux d'infrastructures pour l'aménagement de la patinoire.

Achat d'un système de son portatif

Il est résolu d'accepter la proposition d'achat de Québec son énergie pour l'achat d'un système de son portatif pour le Service des loisirs et de la culture.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale

La version en texte intégral des procès-verbaux est disponible sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante :

<http://www.st-jacques.org/index.jsp?p=62>

Également, des copies en format papier sont disponibles sur demande à la mairie de Saint-Jacques, moyennant les frais exigibles.

URBANISME & RÉGLEMENTATION

STATIONNEMENT EN HIVER

En vertu du règlement n° 207-2010, la Municipalité de Saint-Jacques a autorisé la Sûreté du Québec à appliquer le règlement concernant le stationnement.

ARTICLE 19 :

Il est interdit que stationner un véhicule routier et lourd sur les chemins publics entre minuit et 6 h du 1^{er} novembre au 15 avril inclusivement et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

Toute personne qui contrevient aux dispositions mentionnées ci-dessus est passible d'une poursuite et des pénalités rattachées audit règlement.

NEIGE ET GLACE

Règlement n° 57-2001

Afin d'assurer la sécurité de tous les citoyens et visiteurs de Saint-Jacques, il est **PRIMORDIAL** d'être vigilant en période hivernale et de **déneiger la toiture de votre résidence**. Les risques de chute de neige en bordure de la route sont accrus, particulièrement en période de dégel.

Chapitre 4, article 4.8

Il est **DÉFENDU** à tout locataire ou tout propriétaire de même qu'à toute personne qui a charge d'un édifice, de **laisser accumuler de la neige ou de la glace sur un édifice** lorsque cette neige ou cette glace peut devenir source de danger.

En vertu du règlement n° 57-2001, la Municipalité de Saint-Jacques prendra les dispositions nécessaires à toute personne qui contrevient audit règlement.

Règlement n° 70-2002, article 3

Il est **INTERDIT** à toute personne **de projeter ou de déposer sur la voie publique de la glace ou de la neige** provenant de son terrain ou de sa propriété ou de celle dont il assume le déblaiement, ce fait constituant une nuisance.

Toute personne qui contrevient aux dispositions de l'article 3 est passible, d'une pénalité d'un montant minimum de 30 \$ et d'un montant maximum de 300 \$ plus les frais.

SOYONS ÉCORESPONSABLES

Le Service des travaux publics de la Municipalité de Saint-Jacques tient à rappeler qu'il est **DÉFENDU de déverser des produits et des déchets dans les lavabos ou les toilettes** au risque d'engorger et d'occasionner des bris au réseau d'égout.

DOIVENT ÊTRE JETÉS AUX ORDURES :

Tous chiffons, lingettes à nettoyer, essuie-tout, serviettes et tampons hygiéniques, bandages, tampons à récurer, cure-oreilles, charpies de sècheuses et autres déchets solides. Il est également interdit d'y jeter des déchets industriels, ce qui engendrerait des problèmes écologiques.

Rappelez-vous qu'en rejetant ces produits dans les égouts, c'est comme si vous les déposiez vous-même dans nos cours d'eau.



SAINT-JACQUES

OFFRE D'EMPLOI

BRIGADIER SCOLAIRE

La Municipalité de Saint-Jacques est à la recherche d'une personne dynamique et efficace pour occuper le poste de brigadier scolaire.

Responsabilité

Le brigadier scolaire surveille les enfants qui traversent l'intersection (Dupuis/du Collège et Saint-Jacques) à l'aller et au retour de l'école afin de prévenir les accidents de la circulation. Il assure la sécurité des enfants, les informe et les renseigne sur les règles de sécurité.

Type de poste

Permanent, temps partiel, à raison d'environ 8 heures par semaine.

Exigences

- Habileté à côtoyer les enfants d'âge scolaire;
- Connaître et maîtriser la signalisation routière;
- Être capable de travailler dans toutes les conditions climatiques;
- Autoriser la Municipalité à effectuer une enquête de vérification et à prendre connaissance des résultats de cette dernière quant aux antécédents judiciaires incompatibles à la fonction postulée.

Conditions salariales

Le salaire sera déterminé en fonction de la politique salariale en vigueur et selon les qualifications et l'expérience.

Commentaires

Le total des heures travaillées de la journée est réparti en quatre périodes (matin, midi et fin d'après-midi).

Entrée en fonction : Septembre 2015

La Municipalité souscrit aux principes d'égalité en emploi. Bienvenue à toutes les candidatures.

Faire parvenir votre CV à :

Mme Josée Favreau, directrice générale

Municipalité de Saint-Jacques, 16, rue Maréchal, Saint-Jacques (Québec) J0K 2R0

Télécopieur : 450 839-2387 | josee.favreau@st-jacques.org



Seules les personnes sélectionnées en entrevue seront contactées.



SAINT-JACQUES

Comprendre son compte de taxes

Dans le but de vous aider à mieux comprendre votre compte de taxes, nous vous avons préparé un lexique. Veuillez noter que les taux de taxation sont déterminés annuellement par le budget de fonctionnement de la Municipalité, qui est adopté par le conseil municipal au cours du mois de décembre précédant l'année visée.

LES TAXES GÉNÉRALES

TAXE FONCIÈRE :

Taxe municipale imposée chaque année aux propriétaires d'immeubles sur le territoire de la municipalité.

ÉGOUT :

Taxe s'appliquant aux propriétés du secteur urbain seulement pour le service d'égout (transport de l'eau potable et traitement des eaux pluviales et usées).

ORDURES :

Taxe (montant forfaitaire) pour la collecte des ordures ménagères et des matières recyclables et organiques.

EAU :

Taxe (montant forfaitaire) pour le service d'aqueduc.

PISCINE :

Taxe s'appliquant aux propriétaires d'immeubles possédant une piscine.

LES TAXES SPÉCIALES

RES.NOUV.ACADIE :

Taxe prélevée sur tous les immeubles imposables du territoire durant le terme de l'emprunt pour la construction de la Résidence Nouvelle-Acadie. (Règlement n° 145-2006)

CAMION INCENDIE :

Taxe prélevée sur tous les immeubles imposables du territoire durant le terme de l'emprunt pour l'achat d'une autopompe pour le Service de sécurité incendie de Saint-Jacques. (Règlement n° 205-2010)

AIRE INDUST. :

Taxe prélevée sur tous les immeubles imposables situés dans le secteur concerné durant le terme de l'emprunt pour l'exécution des travaux de construction d'une conduite d'aqueduc, d'égout domestique, d'égout pluvial, de fondation de rue, sur la rue Lépine qui est située dans l'aire industrielle de la municipalité. (Règlement n° 105-2004)



BORDURE :

Taxe prélevée sur tous les immeubles imposables situés dans le secteur concerné durant le terme de l'emprunt pour les travaux de construction de bordures de béton pour le secteur de la rue de Grand-Pré de la municipalité. (Règlement n° 143-2006)

PORT-ROYAL :

Taxe prélevée sur tous les immeubles imposables situés dans le secteur concerné durant le terme de l'emprunt pour les travaux de construction de bordures de béton pour le secteur de la rue de Port-Royal de la municipalité. (Règlement n° 244-2012)

SAINT-JACQUES

AQU.REG.116-2004 :

Taxe prélevée sur tous les immeubles imposables du territoire desservi par le réseau d'aqueduc durant le terme de l'emprunt **pour le remplacement de la conduite d'aqueduc située entre les numéros civiques 1672 et 1438 du chemin du Bas-de-l'Église Sud à Saint-Jacques.** (Règlement n° 116-2004)

RUE LAURIN :

Taxe prélevée (2/3 du coût est payable par l'ensemble des propriétaires de biens-fonds imposables de la municipalité et 1/3 du coût est payable par les propriétaires concernés) durant le terme de l'emprunt **pour les travaux de construction d'une conduite d'aqueduc, d'égout domestique d'égout pluvial, de fondation de rue, de bordure de béton et de pavage sur une partie de la rue Laurin.** (Règlement n° 103-2003)

RUE LAURIN :

Taxe prélevée sur tous les immeubles imposables situés dans le secteur concerné durant le terme de l'emprunt **pour les travaux de prolongement des services municipaux pour le secteur de la rue Laurin.** (Règlement n° 157-2007)

SECT. EGOUT :

Taxe prélevée sur tous les immeubles imposables du territoire desservis par le réseau d'égouts de la municipalité durant le terme de l'emprunt **pour l'achat de la bâtisse (anciennement) sise au 1717, chemin du Bas-de-l'Église Sud, à Saint-Jacques, dans le but du projet d'agrandissement de l'usine d'épuration.** (Règlement n° 249-2013)

AQUEDUC ST-JACQUES :

Taxe prélevée aux propriétaires d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation durant le terme de l'emprunt **pour la réfection d'une conduite d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de fondation de rue, de pavage et de trottoirs sur la rue Saint-Jacques et une partie de la rue du Collège (entre la rue Saint-Jacques et la rue Gaudet).** (Règlement n° 203-2010)

ÉGOUT ST-JACQUES :

Taxe prélevée aux propriétaires d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation durant le terme de l'emprunt **pour la réfection d'une conduite d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de fondation de rue, de pavage et de trottoirs sur la rue Saint-Jacques et une partie de la rue du Collège (entre la rue Saint-Jacques et la rue Gaudet).** (Règlement n° 203-2010)

VOIRIE ST-JACQUES :

Taxe prélevée sur tous les immeubles imposables du territoire durant le terme de l'emprunt **pour la réfection d'une conduite d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de fondation de rue, de pavage et de trottoirs sur la rue Saint-Jacques et une partie de la rue du Collège (entre la rue Saint-Jacques et la rue Gaudet).** (Règlement n° 203-2010)

REGL199-2010 CCVC

Taxe prélevée sur tous les immeubles imposables du territoire durant le terme de l'emprunt **pour les travaux au Centre culturel du Vieux-Collège.** (Règlement n° 199-2010)

AQU REG 210-2010

Taxe prélevée sur tous les immeubles imposables du territoire desservis par le réseau d'aqueduc durant le terme de l'emprunt **pour la recherche en eau potable et la construction d'un puits d'alimentation en eau potable (puits n° 5).** (Règlement n° 210-2010)



INFORMATION : Tommy Pilotte, technicien en loisirs | loisir@st-jacques.org | 450 839-3671, poste 7670

OFFRE D'EMPLOI

ANIMATEUR DE CAMP DE JOUR

La Municipalité de Saint-Jacques est à la recherche d'animateurs pour son camp de jour au parc Aimé-Piette.

Horaire

35 à 40 heures par semaine

Durée de l'emploi

22 juin au 21 août 2015

Conditions salariales

Le salaire sera déterminé en fonction de la politique salariale en vigueur.

Tâches

- Avoir la responsabilité d'un groupe d'enfants d'âge primaire (5 à 12 ans)
- Animer une variété d'activités
- Élaborer une programmation d'activités pour son groupe d'âge
- Assurer la sécurité des enfants lors des activités et des sorties
- Accomplir toute autre tâche connexe
- Être disponible pour travailler lors des événements spéciaux : fête nationale, beach party tropical familial, cinéma plein air, etc.

Exigences

- Être âgé de 18 ans et plus
- Avoir de l'initiative et de l'organisation
- Expérience comme animateur (atout)
- Avoir son attestation en secourisme d'urgence et RCR valide (atout)
- Être dynamique et énergique
- Avoir la capacité de travailler en équipe
- Avoir suivi et réussi la formation DAFA (atout)
- Étudier dans un domaine relié aux enfants et avoir un statut d'étudiant



Équipe, été 2014

Faire parvenir votre curriculum vitae **avant le 20 mars à 16 h**, avec la mention « Animateur – CAMP DE JOUR 2015 » à l'attention de Josée Favreau, directrice générale, par la poste au 16, rue Maréchal, Saint-Jacques (Québec) J0K 2R0 ou par courriel à josee.favreau@st-jacques.org.

Seules les personnes retenues seront contactées. À compétence égale, nous favoriserons les candidatures de Saint-Jacques.

LOISIRS & CULTURE

INFORMATION : Tommy Pilotte, technicien en loisirs | loisir@st-jacques.org | 450 839-3671, poste 7670

Tournoi amical de hockey

Le 31 janvier dernier se tenait le challenge de hockey sur glace sur notre nouvelle patinoire. Sous un soleil radiant et un froid glacial, quatre (4) équipes, trente-six (36) joueurs, un marqueur, deux (2) arbitres, une animatrice, une barmaid, une zamboni et 4 ou 5 spectateurs ont participé à cette première édition.

Les parties furent âprement disputées et les joueurs ont pu démontrer leurs talents et leur esprit d'équipe. Grâce à vous, cette première édition fut un réel succès. Merci à tous les participants pour cette belle journée.



ATELIER de chocolat

À l'occasion de Pâques, faites découvrir les secrets de la fabrication du chocolat à vos enfants grâce à un atelier gratuit **offert aux résidents de Saint-Jacques âgés de 4 à 11 ans** (les enfants âgés de 7 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte).

Madame Geneviève Veillette de «Créations et saveurs» vous accueillera le **jeudi 2 avril à 18 h 30**, à la Bibliothèque Marcel-Dugas (16, rue Maréchal).

INSCRIPTION : (nom, âge de l'enfant et numéro de téléphone) au 450 831-2296.

LOISIRS & CULTURE

INFORMATION : Tommy Pilotte, technicien en loisirs | loisir@st-jacques.org | 450 839-3671, poste 7670

TAEKWONDO

Qui : Pour tous (à partir de 5 ans),
parent-enfant
Groupes de 20 à 25 élèves



Coût : 70 \$ pour 8 cours de 1 ½ h
(12 heures de cours)
• Les lundis de 19 h 30 à 21 h ou
les samedis de 9 h à 10 h 30

110 \$ pour 8 cours de 3 h (24 heures de cours)
• Les samedis de 9 h à 12 h

Où : Gymnase de l'école Saint-Louis-de-France
(4, rue du Collège)

INFORMATION ET INSCRIPTION :
Jacques Sourdif | 450 752-2629



YOGA (kripalu)

Pour aller chercher un complément relaxant à votre vie souvent trop stressante. Le kripalu yoga est une philosophie de vie qui vous permet d'apprendre à **respirer**, à vous **détendre** et à mieux vous **concentrer**. Par la méditation en mouvement, apaisez votre corps et votre esprit.

Qui : Adolescents et adultes

Quand : Les mardis
de 18 h à 19 h 15 et
de 19 h 30 à 20 h 45
À compter du 7 avril
jusqu'au 16 juin (11 semaines)

Coût : 170 \$ (11 semaines)

Où : Centre culturel du Vieux Collège
(50, rue Saint-Jacques)

Professeur : Nancy Vendette

INFORMATION ET INSCRIPTION :

(EN TOUT TEMPS)

Nancy Vendette n.d.

450 588-3292 | yogitanancy@hotmail.com

Vente de livres

Nous sommes à préparer la vente de livres...

Vous avez des livres qui dorment sur vos tablettes et vous souhaitez vous en défaire!



Vous pouvez les apporter à la mairie de Saint-Jacques (16, rue Maréchal) jusqu'à la fin du mois d'avril. Des bacs déposés dans le vestibule serviront à recueillir vos dons. Nous acceptons les documentaires, les romans, les albums jeunesse, les bandes dessinées et les périodiques (revues).

Nous n'acceptons ni les encyclopédies ni les condensés (Sélection Reader's Digest).

La vente de livres aura lieu le jeudi 14 mai de 14 h à 19 h. Les sommes amassées serviront au financement des activités culturelles offertes aux jeunes.

Luce Archambault et Nicole Éthier, responsables



Bibliothèque

Marcel-Dugas

PASSION LECTURE

DOCUMENTAIRE ADULTE

Sur la ligne de feu de Jean-François Lépine

Dictionnaire Larousse de la musique

Phobies : faut-il en avoir peur? de A. Pelissolo

Histoire du monde en images, 150 ans d'histoire du monde, année par année

Montréal d'antan. Une découverte de Montréal au début du XX^e siècle à travers les cartes postales

Anatomie et mouvements, l'encyclopédie

Amérique du Nord, 50 itinéraires de rêve

Les naufrages du Québec au XX^e siècle, retrace à l'aide de nombreuses photographies plus d'une centaine de naufrages du siècle dernier

Vins et fromages du Québec : guide des meilleurs achats, plus 100 délicieux accords incluant bières et fromages et 9 circuits touristiques en régions

ROMAN ADULTE

Murmurer à l'oreille des femmes de D. Kennedy

Le scandale des eaux folles, premier d'une nouvelle série de M.B. Dupuy

Le siècle, 3. Aux portes de l'éternité de K. Follet
Charlotte, de D. Foenkinos

Les orphelins irlandais, de M. Dalpé

La déesse des mouches à feu, de G. Pettersen

J'ai vu mourir Kennedy, de C. Coulombe

La faille en touche chose, de L. Penny

Les fantômes de Sierra Maestra, de P. Ohl

RESSOURCES ÉLECTRONIQUES



NOUVEAU • NOUVEAU • NOUVEAU

À partir du catalogue de la bibliothèque, **ToutApprendre** vous donne maintenant accès à plus de **600** cours différents en **BUREAUTIQUE**, **DÉVELOPPEMENT PERSONNEL**, en **LANGUES** et en **MULTIMÉDIA**. C'EST GRATUIT!

Vous pouvez, dans le confort de votre foyer, suivre des cours tels que :

- **Windows 7**
- **Accompagnez votre enfant sur le chemin de la réussite**
- **Apprenez le japonais**
- **Piloter Photoshop avec iPad**
- Et beaucoup plus...



Soirées coup de cœur

Notre première rencontre de 2015 a eu lieu en février et ce fut une soirée très réussie. Nous remercions tous les participants. Notre prochaine soirée sera en mai et vous êtes tous invités à venir partager vos coups de cœur littéraires.



Bibliothèque

Marcel-Dugas

Tirage

« Gagnez un panier de livres »

Nous sommes à préparer un panier de livres d'une importante valeur que vous pourriez gagner **en visitant la bibliothèque entre le 1^{er} mars et le 30 juin.**

Venez emprunter des livres et courez la chance de vous mériter un assortiment de lectures qui saura agrémenter vos moments de détente cet été.

Ce tirage s'adresse à tous. Soyez nombreux à en profiter.

Bonne chance!



HORAIRE RÉGULIER

La bibliothèque c'est gratuit!

Lundi 14 h à 20 h

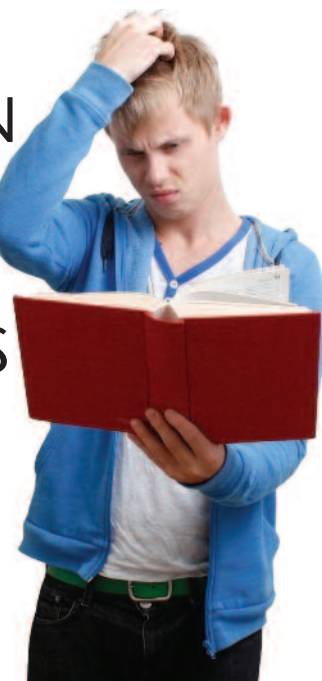
Jeudi 14 h à 20 h

Mardi 14 h à 18 h

Samedi 10 h à 12 h



INVITATION AUX PARENTS D'ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE



Cette invitation s'adresse tout particulièrement aux parents dont les enfants fréquentent les différentes écoles primaires et secondaires de la région.

Bien que toutes les écoles soient dotées d'une bibliothèque, nous pensons que l'apport culturel de la bibliothèque municipale est un atout important dans la vie de chaque étudiant. C'est pourquoi nous vous invitons grandement à considérer la bibliothèque municipale comme un outil indispensable pour les travaux scolaires de vos enfants.

La bibliothèque possède des volumes touchant presque tous les domaines. Les sujets de recherche étant variés, nous nous faisons un devoir d'enrichir notre collection avec les plus récentes parutions. Des résultats scolaires assurés!

Cette ressource vous est offerte **GRATUITEMENT** et souvenez-vous qu'entrer à la bibliothèque, c'est entrer chez vous! À bientôt.

VOS ORGANISMES



122, rue Saint-Jacques, Saint-Jacques • Tél. : 450 839-7717

www.horebsaintjacques.com

La chapelle de la Maison Horeb Saint-Jacques est ouverte pour adoration silencieuse tous les jours de 8 h à 19 h

INFORMATION ET RÉSERVATION :

Steeve Pepin

info@horebsaintjacques.com | 450 839-7717

CALENDRIER DES ACTIVITÉS

Lundis 2 mars et 6 avril, de 19 h 30 à 20 h 30

CHAPELET ANIMÉ

Cellule d'évangélisation

Judis 5, 12, 19, 26 mars et 2 avril, de 16 h 15 à 17 h

CHAPELET SUIVI DE L'EUCARISTIE

Avec l'abbé Paul Léveillé

Du jeudi 19 mars à 9 h au vendredi 20 mars à 9 h

24 HEURES D'ADORATION

Cellule d'évangélisation

Mardi 24 mars, de 18 h 30 à 21 h 30

ATELIER PRH : « MON BONHEUR AU QUOTIDIEN »

30 \$ par personne | Minimum de 10 personnes

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Mme Martine Prévile



CHEVALIERS DE COLOMB

CONSEIL n° 3074 SAINT-JACQUES

DÉJEUNERS COMMUNAUTAIRES

Dates des prochains déjeuners qui auront lieu au Centre culturel du Vieux-Collège - 50, rue Saint-Jacques, Saint-Jacques, QC, J0K 2R0

Servis de 8 h à 12 h - 4 \$ - **8 mars** | **12 avril**

INFORMATION : Roland Beauséjour | 450 839-2871



Entraide et Amitié de Saint-Jacques

Sortie à la cabane à sucre!

Les membres des groupes Entraide et Amitié de Saint-Jacques, Saint-Calixte, Saint-Roch, Saint-Esprit et Saint-Lin-Laurentides vous invitent à participer à une sortie à la cabane à sucre « Le Sentier de l'érable » située au 440, rang Montcalm à Sainte-Julienne (à la limite de Saint-Esprit) le **vendredi 27 mars (dès 11 h)**. Repas, musique et balade en traîneau (voiturette).

Coût : 16 \$ par personne

INSCRIPTION :

Fleur-Ange Perreault | 450 839-2989

Transport disponible sur demande

COMPTOIR VESTIMENTAIRE

Vêtements usagés et neufs

PÉRIODE D'HIVER

Quand :

Les mercredis de 13 h à 16 h

Où :

Au sous-sol de l'église de Saint-Jacques

4 mars : VENTE 1/2 PRIX

11 et 18 mars : 3 \$ LE SAC (vêtements hiver seulement)

25 mars : fermé pour inventaire

VOS ORGANISMES

Meublons le parc des Cultures

Le projet de bancs, pour meubler le parc des Cultures, avance bien. Pour toutes informations ou pour faire un don afin de participer à la mise en place d'un banc, vous pouvez communiquer avec les personnes suivantes :

Robichaud : Michel Robichaud | 450 839-6464

Richard : Évangéline Richard | 450 834-6981

Leblanc : Isabelle Marsolais | 450 839-2136

Dugas : Bernard Dugas | 450 839-3080

Gaudet : Serge Gaudet | 450 839-2113

Landry : Serge Landry | 450 839-2434

Mercier : Claude Mercier | 450 839-6818

Melançon : Andrée Foster | 450 839-6457

Mireault : Andrée Foster | 450 839-6457

Martin : Véronique Venne | 514 827-2032

Forest : Josyane Forest | 450 839-1196

Dupuis : Senda Bennaceur 450 839-1191 ou
Raymonde Dupuis 450 839-2764

Thériault : Danielle Thériault 450 839-7488

Votre famille n'apparaît pas dans la liste? Vous désirez être responsable d'une famille? Vous avez besoin d'information concernant ce beau projet? Communiquez avec Isabelle Marsolais au 450 839-2136.

Le comité du parc



Patrimoine Nouvelle Acadie

FROLIC, 10^e anniversaire!

Chers citoyens et chères citoyennes, c'est avec une grande fierté que nous préparons la 10^e édition du Frolic acadien. **Le thème de cette année sera la musique.** Si vous souhaitez vous joindre à nous pour la préparation de cette journée, si vous avez des idées ou vous souhaitez vous impliquer de quelconque façon, n'hésitez pas à communiquer avec nous : 450 839-2136. N'oubliez pas, on vous attend le 23 mai...avec le soleil, on espère!



Souper officiel de la Saint-Patrick (corned beef traditionnel) et Veillée de danse

Qui : Ouvert à tous

Quand : Samedi 7 mars à 18 h

Où : Club de Golf Rawdon (3999, Lakeshore Drive, Rawdon)

Coût : 25 \$

Animation : Jennifer Brownrigg (présidente du comité de la Saint-Patrick), Beverly Blaggrave et Philippe Jetté au call et Stéphanie Lépine au violon.

Partenaire : Comité de la Saint-Patrick de Rawdon

RÉSERVATION OBLIGATOIRE au 450 834-2320.

Vous êtes invités à vous former des tables pour le souper. Contactez-nous pour plus d'information.

En espérant vous voir bientôt dans une veillée de danse près de chez vous!

VOS ORGANISMES



La Société de l'autisme Région Lanaudière est un organisme à but non lucratif qui regroupe les familles de personnes atteintes du trouble du spectre autistique (TSA) et de toutes autres personnes intéressées à la cause.

L'organisme ayant comme principaux mandats de :

- Soutenir les membres en développant des activités de formation, d'information et de partage;
- D'assurer le développement de services appropriés aux besoins de notre clientèle;
- D'informer la population de Lanaudière à la réalité des personnes présentant des troubles du spectre autistique, ainsi que leurs proches.

ACTIVITÉS POUR LES MOIS DE L'AUTISME

Conférence « Vivre avec le syndrome d'Asperger : L'histoire d'une vie d'autiste » par Mme Marie-Josée Cordeau

Quand : Samedi 14 mars de 9 h à 12 h, à Repentigny

Soirée-bénéfice au profit de la Société de l'autisme Région Lanaudière - ZUMBA

Quand : Samedi 14 mars, de 18 h 30 à 20 h, à Repentigny au centre communautaire Laurent-Venne

Coût : 15 \$ par personne

Rencontre d'information et d'échange « Les défis de la famille » pour les parents d'enfants présentant un TSA, en collaboration avec le CSSSNL

Quand : Jeudi 19 mars, de 19 h à 21 h, à Joliette

Coût : Gratuit

INFORMATION ET INSCRIPTION : 450 759-9788, poste 4.



SOCIÉTÉ D'ORNITHOLOGIE DE LANAUDIÈRE

Voici nos activités à venir. Vous pouvez trouver tous les détails de ces activités sur notre site Internet.

C.P. 339, Joliette, Qc, J6E 3Z6

www.sollanaudiere.com • info@sollanaudiere.com

Cours d'initiation à l'ornithologie par Bernard Cloutier - Mardis 7, 14, 21 et 28 avril de 19 h à 21 h 30

Ce cours d'initiation comporte quatre (4) périodes de cours théoriques de 135 minutes et deux (2) excursions sur le terrain de quatre (4) heures chacune. Les cours auront lieu au 34,1^{re} Avenue à Notre-Dame-des-Prairies. Les excursions auront lieu lors des fins de semaine.

Coût : 50 \$ pour les membres – 75 \$ pour les non-membres.

INSCRIPTION : Daniel Coderre | 450 835-0727 | dan_cod@hotmail.com

INFORMATION : Luc Foisy | 450 759-8987

VOS ORGANISMES



Mars, le début des semis!

Les jardiniers de votre famille vous diront sûrement que le 19 mars, c'est le temps de partir vos semis pour vos plantes potagères ou les fleurs qui orneront vos parterres et plates-bandes. Consultez nos membres associés et notre page Web sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Jacques, où vous trouverez une panoplie de renseignements afin de vous mettre dans l'ambiance horticole annonçant le printemps!



CONFÉRENCE AVEC LARRY HODGSON

Les bulbes à floraison estivale
Mardi 10 mars à 19 h 15

Quand : Mardi 10 mars à 19 h 15

Où : Centre culturel du Vieux-Collège (50, rue Saint-Jacques)

Coût : Gratuit pour les membres – 5 \$ pour les non-membres

INFORMATION : Jeanne d'Arc Patenaude | 450 759-6907

Marche Julie-Pothier

Le Jeudi 7 mai prochain aura lieu la Marche Julie-Pothier de 5 kilomètres dans les rues de Saint-Jacques. Plus de 1 220 élèves du Collège Esther-Blondin participeront à cet événement. Le départ de la marche se fera à 14 h 30.



Les fonds amassés seront remis à La Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière afin de contribuer à l'aménagement de la cour extérieure du tout nouveau Pavillon de pédopsychiatrie du Centre hospitalier régional de Lanaudière.

POUR FAIRE UN DON, COMMUNIQUEZ AVEC MME JOSÉE ROY AU 450 839-3672.

Nous émettrons un reçu de charité pour les dons de **20 \$ ou plus.**



Merci de votre générosité!



Traverses piétonnières

Voici les règles à suivre concernant les traverses piétonnières (sans feux de circulation) :

PIÉTONS

Avant de s'engager dans un passage pour piétons qui n'est pas situé à une intersection contrôlée par des feux de circulation, **il faut s'assurer que l'on peut traverser sans risque**. Lorsqu'il n'y a ni intersection ni passage pour piétons, il faut céder le passage aux véhicules.

Un piéton qui n'utilise pas un passage pour piétons ou une intersection pour traverser un chemin public risque de payer une amende se situant entre 15 \$ et 30 \$.

CONDUCTEURS

Le Code oblige un conducteur à **immobiliser son véhicule pour permettre le passage aux piétons engagés** dans un passage piétonnier qui est situé à une intersection et qui n'est pas réglementé par des feux de circulation.

Pour la sécurité des piétons et sa propre sécurité, il est important qu'un conducteur respecte la limite de vitesse permise, sous peine de se voir imposer une amende pouvant atteindre plusieurs centaines de dollars. Des points d'inaptitudes peuvent aussi s'ajouter à son dossier de conducteur.

Soyez prudents!



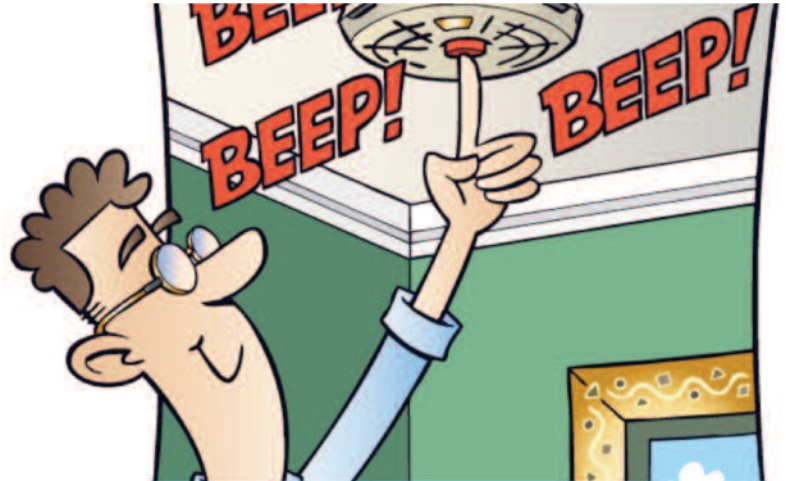


INFORMATION

Le 8 mars, on avance l'heure!

SOYEZ PILE À L'HEURE, VÉRIFIEZ VOS AVERTISSEURS DE FUMÉE

Votre Service de sécurité incendie, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique, vous invite à profiter du changement d'heure le dimanche 8 mars pour vérifier votre avertisseur de fumée et, au besoin, remplacer la pile.



RAPPELEZ-VOUS QU'UN AVERTISSEUR DE FUMÉE QUI FONCTIONNE EN TOUT TEMPS PEUT SAUVER DES VIES.

Pour plus de renseignements sur l'avertisseur de fumée et la prévention des incendies, communiquez avec votre service municipal de sécurité incendie ou visitez le site www.securitepublique.gouv.qc.ca



LE SERVICE QUÉBEC 511, QU'EST-CE QUE C'EST?

Le Service Québec 511 constitue la source unique et officielle de toute l'information en matière de transport nécessaire à la planification de déplacements sécuritaires sur le réseau routier du Québec, quelle que soit la saison.

Pour les routes 158 et 341

- Rang Saint-Jacques
- Bas-de-l'Église Sud
- Ruisseau Saint-Georges Nord
- Rue Saint-Jacques
- Chemin Plouffe
- Chemin Dupuis

Faites le 511 pour rapporter un incident, pour les conditions routières, pour un commentaire ou une plainte.

Le service téléphonique Québec 511 est accessible partout au Québec et fonctionnel sur tous les systèmes de téléphonie. Il suffit de composer 511 pour y avoir accès instantanément et **gratuitement**.